

Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Communes de WALINCOURT-SELVIGNY ET HAUCOURT-EN-CAMBRESIS
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Par arrêté préfectoral du 22 juillet 2020 il sera procédé du **8 au 22 septembre 2020 inclus à une enquête publique complémentaire** suite à la demande présentée par la Société «Les Vents du Sud Cambrésis» dont le siège social est situé 71 rue Jean Jaurès à 62575 BLENDECQUES, conformément à la décision de la cour administrative d'appel de DOUAI qui, dans son arrêt du 24 février 2020, a sursis à statuer sur les conclusions des requêtes n°18DA02155 de la société «Les Vents du Sud Cambrésis» et DA 18DA02221 du ministre de la transition écologique et solidaire **afin que soient portés à la connaissance du public, l'étude d'impact modifiée, l'avis de l'autorité environnementale rendu le 5 novembre 2019 et les nouvelles capacités financières de la société «Les Vents du Sud Cambrésis»**, aux fins d'obtenir une autorisation unique modificative régularisant l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2016 d'exploiter un parc éolien dit «Bois de Saint- Aubert» sur les communes de WALINCOURT-SELVIGNY et HAUCOURT-EN-CAMBRESIS.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance, du dossier initial ainsi que le dossier dans sa version modifiée contenant notamment une grille de lecture explicative sur les modifications apportées, une notice descriptive comprenant les capacités financières du pétitionnaire, l'étude d'impact modifiée, l'avis de l'autorité environnementale rendu le 5 novembre 2019 avec le mémoire en réponse, l'arrêt de la cour administrative d'appel de DOUAI du 24 février 2020, tous les jours ouvrables aux heures d'ouverture des mairies, sous réserve du respect des règles sanitaires en vigueur liées au COVID-19, de WALINCOURT-SELVIGNY siège de l'enquête et HAUCOURT-EN-CAMBRESIS et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Celles-ci pourront également être faites :

- par voie électronique sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://participation.proxiterritoires.fr/parc-eolien-bois-de-saint-aubert> ou sur l'adresse parc-eolien-bois-de-saint-aubert@mail.proxiterritoires.fr (préciser enquête publique parc éolien bois de Saint-Aubert),
- exceptionnellement de façon orale au commissaire-enquêteur pendant ses permanences,
- par voie postale en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, Place Jean Jaurès, siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur.

Le public est averti que toutes les observations et propositions seront accessibles sur le site registre dématérialisé.

Monsieur Jean-Charles PHILIPPE, en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à WALINCOURT-SELVIGNY et HAUCOURT-EN-CAMBRESIS aux lieux de consultation du dossier ci-après : **en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, Place Jean Jaurès, les mardi 8 septembre et samedi 19 septembre 2020 de 09 à 12 heures et à la salle polyvalente d'HAUCOURT-EN-CAMBRESIS, rue du 11 novembre, les mardis 15 et 22 septembre 2020 de 14 à 17 heures.**

Pendant toute la durée de l'enquête, une version numérique du dossier sera directement accessible sur le site du registre dématérialisé <https://participation.proxiterritoires.fr/parc-eolien-bois-de-saint-aubert> ou depuis le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2020>.

Un poste informatique sera également à la disposition du public afin de consulter le dossier dématérialisé d'enquête en mairie de WALINCOURT-SELVIGNY, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture de la mairie, ainsi qu'en Préfecture du Nord – 12 rue Jean Sans Peur – LILLE, selon les conditions de réception du public (sur rendez-vous) aux heures d'ouvertures, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 15 h 30.

Enfin, des informations complémentaires relatives au projet peuvent être demandées auprès de : Marie-Pauline LE BERRE, Chef de projet, entreprise Boralex, 03 20 38 31 33, marie-pauline.leberre@boralex.com.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public sur le site internet des services de l'État dans le Nord <http://nord.gouv.fr/icpe-eoliennes-autorisations-2020> ainsi qu'en préfecture du Nord et en mairies de WALINCOURT-SELVIGNY ET HAUCOURT-EN-CAMBRESIS pendant une durée d'un an.

À l'issue de la procédure, le préfet du Nord prendra une décision quant à la délivrance d'une autorisation unique modificative régularisant l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2016.